

LA PART A DIEU

L'ASSISTANCE PUBLIQUE DEPUIS J.-C. JUSQU'À NOS JOURS.

L'assistance publique, à toutes les époques du monde, fut toujours un problème difficile à résoudre. On a essayé et on essaiera longtemps encore de supprimer la pauvreté; toujours il y aura parmi nous des infirmes, des vieillards, des malades, des orphelins qui, ne pouvant gagner leur pain quotidien, seront obligés de le demander à la charité publique et privée: *Vous aurez toujours des pauvres parmi vous*, disait Jésus-Christ. Cet oracle, sorti de la bouche d'un Dieu, et enseigné dans l'Évangile, recevra son accomplissement jusqu'à la fin des siècles.

Je vais plus loin encore, et je dis que les pauvres sont une création de Jésus-Christ. Avant lui en effet, il n'y avait pas de pauvres sur la terre, on ne voyait que des maîtres et des esclaves. L'esclave était moins une personne qu'une chose et une marchandise; il appartenait à son maître de la même manière que les animaux domestiques nous appartiennent aujourd'hui; le maître le nourrissait et même, en cas de maladie, le soignait par intérêt et non par esprit de charité. Mais dans les cas bien rares où l'esclave, échappant aux conséquences funestes des fatigues incessantes qu'on lui imposait, arrivait à la vieillesse et aux infirmités, le maître, qui avait droit de vie et de mort sur ses esclaves, savait éluder les charges inutiles; heureux encore lorsque ce maître ne

poussait pas la cupidité jusqu'à spéculer sur la chair de ses esclaves pour en nourrir ses lamproies dans son vivier.

Chez les sauvages, les pauvres et les infirmes étaient également inconnus ; le père examinait les membres de son enfant nouveau-né et le faisait mourir, s'il était mal conformé ; et les enfants, à leur tour, étranglaient leur père, lorsque la vieillesse en avait fait un membre inutile à la famille.

C'est donc véritablement Jésus-Christ, qui en supprimant le paganisme et l'esclavage, a mis des pauvres parmi nous.

Que des esprits généreux cherchent encore un ordre de choses où il n'y ait plus de pauvres à soulager, libre à eux ; laissons-les abandonner leur imagination à ce beau rêve ; quant à nous qui voulons être chrétiens, remercions Dieu d'avoir mis à notre disposition un moyen de salut aussi facile ; moyen de salut facile pour les pauvres, car Dieu demandera peu à qui il a peu donné, et la récompense des pauvres sera d'autant plus grande dans le ciel qu'ils auront semblé plus déshérités sur la terre ; moyen de salut facile pour les riches, car l'aumône rachète les péchés ; tout ce que nous faisons pour le plus petit des enfants des hommes, Dieu l'accepte comme fait à lui-même, et c'est lui-même qui nous en récompensera, en se montrant à notre égard aussi libéral et aussi miséricordieux que nous l'aurons été pour ses enfants pauvres.

Telles sont les promesses du Sauveur du monde, et ces promesses infaillibles ont toujours suffi et suffiront, jusqu'à la fin des siècles, pour enfanter des prodiges de charité.

Ce sont ces prodiges que nous essaierons de raconter sommairement aujourd'hui.

Nous distinguerons trois époques dans l'histoire de la charité : depuis Jésus-Christ jusqu'à Constantin ; depuis Constantin jusqu'à François I^{er}, et enfin depuis François I^{er} jusqu'à nos jours.

Dès les premiers jours du christianisme, nous voyons les

LA PART A D

...ale tous les
 ...poser le prix
 ...oins de la com-
 ... dit, disent les Actes
 ...le, et tout ce qu'ils
 ... ou ... vendaient leurs terres
 ... tribuaient à tous, selon le
 L'ASSISTANCE PUBLIQUE DEP' Chap. 2. §§. 44 et 45. »

... ce jour-là, car ces fervents
 ... n'apportaient pas seulement dans
 ... de leurs biens temporels; ils y ap-

L'assistance pub' ... vertus sublimes et inconnues jusqu'à
 toujours un pro' ...
 essaiera longt ...
 il y aura pa' ...
 des orph' ...
 seront ...

Vo' ...
 C' ...
 ... une charité ardente tant envers Dieu qu'en-
 ... qui allait jusqu'à l'oubli des intérêts tempo-
 ... complète abnégation qui allait jusqu'au sacrifice
 ... et au martyre.
 ... pendant pas obligatoire pour devenir chrétien
 ... ses biens et d'en affecter le prix aux besoins des
 ... Si vous voulez être parfaits, disait Jésus-Christ,
 ... vendez tout ce que vous possédez et donnez-le aux
 ... (Saint Matthieu, 19-21.) Ceux-là seuls renonçaient
 ... donc aux richesses et se vouaient à une pauvreté volontaire,
 ... qui, librement et spontanément, voulaient arriver à la perfec-
 ... tion. Déjà à cette époque, saint Paul établissait une différence
 ... essentielle entre les obligations positives que Dieu nous im-
 ... pose, et la perfection dont nous sommes libres de suivre ou
 ... d'omettre les conseils. (Saint Paul 1. Corinth. 7-25).

Les pauvres étaient alors réunis, chaque jour, autour d'une
 table qu'on appelait la Table du Seigneur, « et le repas, dit
 « Tertullien (Apolog. c. 39) s'appelait agapes, c'est-à-dire
 « amour, par la raison que dans les repas que les chrétiens
 « ont coutume de prendre ensemble, les pauvres s'asseyent
 « à la table des riches. »

Les pauvres ne trouvaient pas seulement les aliments né-

cessaires dans ces agapes, tout y était prévu pour leurs vêtements et les autres besoins. « Dans les agapes, dit saint Paulin (Epit. 8. 8.), les pauvres sont traités avec les entrailles « d'une tendre miséricorde, ils y sont nourris et vêtus. »

Saint Jean-Chrysostôme, parlant de cette époque, s'exprime ainsi (sur la 1^{re} Epit. aux Corinth. homél. 27) : « Après « la communion sacramentelle, commençait le repas, les « riches en faisaient les frais, les pauvres y étaient toujours « invités, tous vivaient ensemble. »

Les agapes eurent lieu d'abord dans le lieu même consacré au culte, plus tard elles furent transportées dans un lieu voisin, ordinairement dans la maison de l'évêque. Cet état de choses dura jusqu'à Constantin ; à cette époque l'Église sortit des catacombes, se montra au grand jour, et procéda à son organisation extérieure. Ce fut alors qu'il fut ordonné par le concile de Rome (313) que le quart des revenus des églises et des offrandes serait, chaque année, consacré aux besoins des pauvres.

Cette répartition fut successivement recommandée par plusieurs papes, par Simplicius, Gelaze, saint Grégoire-le-Grand, Sylvestre, Grégoire II et en France, par plusieurs conciles, entre autres par le concile d'Orléans, en 511.

Charlemagne codifia dans ses capitulaires tous les règlements de l'Église, et un de ses capitulaires n'est que la copie textuelle du décret du concile de Rome qui fixe la part des pauvres au quart du revenu des églises ; c'est cette part des pauvres qui vulgairement s'appela alors la part à Dieu. Les pauvres, les infirmes, les orphelins, les voyageurs se présentaient alors à la porte de l'église et demandaient la part à Dieu, ils étaient accueillis par des serviteurs de l'église qui s'appelaient marguilliers, parce qu'ils étaient chargés de les immatriculer sur les registres de l'église ; ils étaient conduits ensuite à des ministres préposés au soin des pauvres et qu'on appelait diacres ou hospitaliers, car ces deux mots avaient

alors la même signification, et enfin ils étaient introduits dans la maison des clercs, où tous les soins dont ils avaient besoin leur étaient prodigués. Plus tard, on comprit la nécessité d'annexer soit aux églises, soit aux abbayes, un hospice où les diacres et les hospitaliers pouvaient plus convenablement exercer la charité envers les pauvres.

A partir du VI^e siècle, les abbayes se multiplièrent ; toutes furent, comme on les appelait alors, des maisons du bon Dieu, *Domus Dei* ; toutes furent des maisons de refuge et de charité où les pauvres étaient accueillis avec le même empressement que si Jésus-Christ s'était présenté lui-même sous les traits d'un indigent. Ce fut à cette époque que les Bénédictins firent des miracles de charité pour panser toutes les plaies d'une Société déchirée par la guerre depuis plus de cinq siècles. Suivons-les pas à pas ; nous les voyons occuper successivement toutes les avenues de nos villes, pour y exercer les sept œuvres de miséricorde, pour réchauffer et ramener à la vie ce cadavre social qui n'était plus ni gaulois, ni romain, et qui courait le danger de n'être jamais français. Ce danger, l'Église l'avait compris, aussi envoya-t-elle une légion de Bénédictins au secours de tant de misères. Ces ouvriers évangéliques, puissants par leur amour, s'emparent des vainqueurs et les désarment ; ils consolent les vaincus ; ils les enlacent tous dans les bras de la charité, et les amènent aux pieds des autels, pour y déposer, les Francs, leur férocité, et les Gaulois, leurs rancunes nationales. Bientôt, grâce à l'efficacité de l'Évangile, vainqueurs et vaincus, Francs et Gaulois deviennent frères et chrétiens ; ce jour-là, un sang nouveau commença à couler dans toutes les veines ; un cœur français battit dans toutes les poitrines ; grâce à l'Église, la France était créée ; toujours elle conservera des traces de la sainteté de son origine ; ses aspirations seront toujours nobles, généreuses et chrétiennes, et jusqu'à la fin des siècles, elle se glorifiera d'être la fille aînée de l'Église.

Cherchons autour des villes de quelque importance ; sur les voies romaines qui les traversent, nous trouverons certainement des ruines qui nous rappelleront encore aujourd'hui la charité de ces infatigables Bénédictins qui, il y a douze cents ans, vinrent s'y établir pour aider nos pères à sortir de la barbarie et des ruines qu'elle avait entassées autour d'eux. Les Bénédictins procédaient comme les pauvres qui assiègent la porte des riches pour obtenir ce qu'ils désirent ; ils venaient donc en quelque sorte assiéger les portes de nos villes, pour avoir non-seulement des pauvres et des infirmes à soulager, mais encore des affligés à consoler, des faibles à protéger, des barbares à civiliser, des ignorants à instruire.

Si nous jetons les yeux sur notre vieille ville de Sens, nous voyons quatre grandes artères de voies romaines rayonner autour d'elle. Or, sur chacune de ces voies romaines, à proximité de la ville, nous trouvons les vestiges d'un couvent : sur la route de Paris, c'est l'abbaye de Sainte-Colombe ; sur la route de Troyes, c'est l'abbaye de Saint-Pierre-le-Vif ; sur la route d'Alise, c'est l'abbaye de Saint-Jean ; sur la route d'Auxerre, c'est l'abbaye de Saint-Remy ; si on y ajoute l'hospice du chapitre métropolitain qui était au centre de la ville, on voit qu'à cette époque les misères humaines n'étaient point oubliées, et que tout autour de Sens on trouvait et des maisons-Dieu, et des apôtres de la charité pour y exercer les sept œuvres de miséricorde qui correspondent aux sept besoins de l'humanité.

Or ce que nous voyons à Sens, on pourra l'observer partout, car l'Église eut toujours une science merveilleuse pour placer le remède à côté du mal.

A cette époque, les pauvres s'appelaient les pauvres ou les membres de Jésus-Christ. Ils en étaient, aux yeux de l'Église, la personnification ; aussi étaient-ils traités et accueillis avec un religieux respect ; en suivant toujours le même ordre d'idées, on appela *part à Dieu* le quart réservé dans les biens

de l'Église pour l'assistance publique. Les pauvres et les moines semblaient ne former alors qu'une seule et même famille ; le pauvre sentait qu'au couvent il était aimé comme un frère, et en effet le moine n'était lui-même qu'un pauvre volontaire ; tout en lui était à Dieu et au prochain, son cœur, son temps et sa personne. Quelle ne devait pas être l'influence du moine sur le pauvre, lorsqu'un infirme souffreteux ou un voyageur fatigué, arrivant à Saint-Pierre-le-Vif, savait que, sous le froc du moine qui était prosterné devant lui pour lui donner ses soins et lui baiser les pieds avec amour, se trouvait caché le frère Géric, le frère Ebbon, le frère Honobert ou le frère saint Onuphre, tous quatre successivement comtes de Tonnerre, moines de l'abbaye de Saint-Pierre-le-Vif, abbés de Saint-Pierre-le-Vif et archevêques de Sens, autrefois illustres capitaines et grands de la terre, aujourd'hui pauvres volontaires, moins que cela, humbles serviteurs des pauvres. Vivement impressionné par un semblable spectacle, ce pauvre ne se laissait point aller à la jalousie contre les riches ; il comprenait mieux le mérite de la pauvreté ; il acceptait la vie telle que Dieu la lui avait faite, avec ses peines, mais aussi avec ses espérances ; et en mettant la main sur son cœur, il sentait qu'il était guéri de toutes ses blessures.

Je quitte à regret un sujet aussi touchant, mais il faut avancer. L'assistance publique fut, au moyen âge, aussi complète qu'il était possible de le désirer, et elle suffit à tous les besoins tant que les moines conservèrent la ferveur de leur état, et tant que les rois ne portèrent pas une main téméraire sur l'organisation de l'Église, car ces deux causes de décadence ont toujours été corrélatives, et n'ont jamais existé l'une sans l'autre.

A partir de François I^{er}, commencent à apparaître les premiers symptômes d'une décadence. Ce monarque, plus ambitieux que prudent, conclut avec le Pape Léon X un concordat qui abandonne au roi le choix des évêques et des abbés.

Si le roi avait toujours eu en vue la gloire de Dieu, le bien de l'Église et le soulagement des pauvres, si son choix était toujours tombé, comme aujourd'hui, sur les sujets les plus capables et en même temps les plus dignes de l'importante fonction qui leur était conférée, ce concordat, qui d'ailleurs offrait des avantages politiques incontestables, n'eût point produit d'aussi déplorables résultats. Malheureusement pour la France et malheureusement pour les pauvres, il n'en fut point ainsi. Le roi s'était placé sur une pente dangereuse ; muni du pouvoir d'attribuer, selon son bon plaisir, les richesses des couvents qui formaient jusques-là le patrimoine des pauvres, il usa de ce pouvoir, non plus dans l'intérêt des pauvres, mais dans l'intérêt, d'ailleurs fort mal compris, de la royauté, et déjà l'on peut prévoir que plus tard le peuple dévorera ceux qui vont lui enlever son patrimoine.

Le concordat passé avec le Pape plaçait déjà le clergé dans une entière dépendance vis-à-vis de la royauté, mais ce concordat ne fut pas seul, il y en eut un autre avec la noblesse, tacite, il est vrai, mais cependant trop réel, qui asservit également la noblesse et la réduisit à n'être plus qu'un instrument servile entre les mains du roi. Le droit d'aînesse attribuait alors au premier-né tout le patrimoine de la famille, les autres enfants devaient se produire par leur mérite et les services qu'ils étaient capables de rendre à la Société. Tous ces puînés des familles nobles devinrent tout naturellement après le concordat les pupilles du roi ; c'était lui qui se chargeait de les doter et de les enrichir, à la condition toutefois que leur famille saurait se recommander à sa bienveillance par des services, et trop souvent par des actes de servilité. À l'un il donnait une abbaye, à l'autre un évêché, à celui-ci une commanderie, à celui-là un bénéfice d'une autre nature. La vertu, la science et la vocation n'étaient plus nécessaires pour obtenir un évêché ; la piété, la charité, l'abnégation et même les vœux qui constituent l'état monastique, n'étaient

plus des conditions essentielles pour obtenir une abbaye ; le bon plaisir du roi dispensait de toutes ces exigences ; aussi vit-on alors des couvents de moines gouvernés par des prêtres séculiers, auxquels rien n'était plus étranger que les règles et les devoirs monastiques ; plus tard, les abbayes furent données non plus à un moine, non pas même à un prêtre séculier, mais encore à un laïque qu'aucun lien particulier, sauf celui de son baptême, n'attache à l'Église, mais, ne l'oublions pas, sa famille a eu le mérite de bien servir le roi, ou au moins elle a eu le talent de savoir lui plaire.

Tous ces abbés de fabrique royale résident ordinairement à Paris ou dans une grande ville, ils ne viennent aux couvents que pour toucher les revenus de leur mense abbatiale. Quelquefois même leur conduite est tellement scandaleuse, que les moines, qui commencent cependant à être moins scrupuleux, leur interdisent l'entrée de leurs couvents et les intérêts communs sont alors traités par l'intermédiaire d'agents d'affaires.

Les rois s'aperçurent si peu qu'ils creusaient un abîme où devaient s'engloutir plus tard la royauté, la noblesse et le clergé que, non contents de récompenser leurs serviteurs avec le patrimoine des pauvres, ils n'hésitèrent pas à s'en servir eux-mêmes pour faire la guerre ou pour tout autre besoin, et les contributions forcées dont ils frappèrent les couvents furent souvent si exorbitantes que les moines se trouvèrent dans l'impossibilité absolue de les payer. Les agents royaux ne virent point dans cette circonstance un obstacle insurmontable, les édits de janvier 1563, de décembre 1606, de juillet 1616, d'octobre 1675, de juillet 1702, et de février 1703, nous apprennent qu'en pareil cas les agents royaux faisaient vendre les biens immeubles des couvents jusqu'à concurrence de la somme exigée par le roi ; on ne laissait aux moines ainsi dépouillés que le droit de faire des économies pour racheter, plus tard, s'ils le pouvaient, leurs biens ainsi vendus à ré-

méré ; si même la totalité des biens était nécessaire au roi, on n'hésitait pas à envoyer les moines dans un autre couvent, et alors le roi, comme cela est arrivé pour le couvent de Saint-Remi, à Sens, s'emparait de toute la mense conventuelle.

D'autres fois, lorsqu'on voula't bien laisser aux moines le droit de survivre à tant de désastres, on introduisait dans leurs couvents, pour y être nourris et soignés à leurs frais, les invalides des armées du roi qui étaient fort nombreux dans les derniers siècles. Plus tard, après la création de l'Hôtel des Invalides, ces frères lais, comme on les appelait alors, furent retirés des couvents où ils avaient introduit la dissipation et le désordre, mais les moines durent payer une redevance, qui était de cent cinquante livres pour mille livres de revenus.

Comme on le voit, on ne gardait aucune mesure à l'égard des couvents, il semblait qu'ils fussent une mine inépuisable, tant on les pressurait, et tant on semblait prendre à tâche de leur enlever tout moyen d'accomplir leurs devoirs envers le peuple.

Si actuellement, pour mieux étudier les conséquences de toutes ces mesures, nous nous transportons en esprit dans un couvent de cette époque, nous ne pouvons nous défendre d'un sentiment de tristesse. En vain, y chercherons nous les traits de ce moine si bon, si pieux, si dévoué, si populaire, que nous avons connu et aimé au moyen âge : le moine que nous retrouvons au XVIII^e siècle ne ressemble au premier que par le saint habit dont il est revêtu ; plus d'abbé dans la maison ; selon l'expression de l'Évangile, il est parti pour un pays éloigné ; par conséquent, les moines sont à peu près abandonnés à eux-mêmes, sans direction d'une part, et sans moyen de faire le bien, d'autre part. Un prieur, ordinairement sans influence, les gouverne le mieux qu'il peut, mais en vain tâche-t-il de maintenir la règle, les moines avancent à grands pas et finissent par tomber entièrement dans le relâ-

chement. La part à Dieu, le patrimoine des pauvres a changé de destination, ou bien il a été vendu à réméré ; et les moines s'occupent à faire des économies pour le racheter. Le couvent n'est plus, ne peut plus être la maison des pauvres, le moine a cessé d'être le frère et l'ami des pauvres.

La misère publique prend des proportions inquiétantes à mesure que la désorganisation fait des progrès dans les couvents. En vain, Louis XIV. forcé d'ouvrir les yeux sur une calamité inconnue jusque-là, ordonne-t-il, en 1662, la création d'un hôpital dans toutes les villes, pour y recevoir les mendiants, les infirmes et les orphelins ; ces hôpitaux ne pourront recevoir que ceux qui sont descendus au dernier degré d'indigence ; mais le peuple, le vrai peuple, dans ses nombreux besoins, restera sans conseils, sans consolations et sans secours. Ses gémissements d'abord et bientôt ses blasphèmes monteront jusqu'au ciel, et celui qui avait dit à ses ministres : *Vous êtes le sel de la terre ; si le sel s'affadit, on le jettera dehors et il sera foulé aux pieds.* celui-là, dans sa colère, supprimera les moines devenus inutiles, par le terrible ministère d'une révolution ; heureux si, dans leur chute, ils n'entraînent pas avec eux les auteurs de leur décadence.

Aujourd'hui,, par un de ces décrets dont la Providence seule possède le mystère, le peuple a repris possession des biens dont on l'avait privé en les enlevant à ses moines ; et l'Église, qui a reçu du Saint-Esprit le sentiment des besoins du pauvre et de l'indigent, continue sa mission de charité. N'ayant plus en main la *part à Dieu*, elle se fait mendiante ; ce n'est plus elle qui est pressurée, c'est elle qui presse les riches pour obtenir ce dont elle a besoin pour ses enfants pauvres ; les rôles ne sont que changés, mais les devoirs sont restés les mêmes, et l'Église, qui n'a plus de frères à envoyer aux pauvres pour les soulager, a inventé la sœur de charité ! Que grâces lui en soient rendues ! Nos pauvres auront encore des cœurs sympathiques pour les aimer, des mains dévouées

pour les servir. et des voix moelleuses pour les consoler. Comme nos pères, nous avons encore à admirer ces vocations sublimes qui faisant descendre l'échelle sociale à des âmes privilégiées. les poussent à renoncer aux richesses, aux honneurs, à la famille et à tout ce que la vie peut offrir de plus séduisant à une femme. pour avoir le bonheur de servir Jésus-Christ dans la personne des pauvres. N'envions donc rien aux temps passés, l'Église aura toujours des remèdes pour toutes nos infirmités et des consolations pour toutes nos douleurs.

CARLIER.